



CONSEIL COMMUNAL DE MIES

Extrait de procès-verbal

Dans sa séance du 25 septembre 2013, le Conseil communal de MIES

- **assermente** M. Jack Sheldon

- **accepte** le préavis n°4/2013 relatif au Programme des investissements régionaux :
 - approuver la mise en œuvre du Programme des investissements régionaux ;
 - accepter le système de validation et de financement des investissements régionaux pour une période de 4 années, de 2014 à 2017 ;
 - assurer jusqu'à leur aboutissement chacun des projets décidés par le Conseil intercommunal entre la date d'entrée en force du PIR jusqu'à fin 2017 ;
 - prendre en compte les impôts sur les gains immobiliers et droits de mutation de l'année en cours pour la facture finale, par exemple les impôts 2014 pour le décompte 2014 ;
 - autoriser la Municipalité à recourir au besoin à l'emprunt pour le règlement des appels de fonds du Conseil régional.

- **accepte** le postulat de M. Jean-Luc Ray et élit M. Jean-Pierre Streit comme représentant au Conseil régional.

- **accepte** le préavis n°5/2013 relatif au transfert de la parcelle n°320 de Mies EMS La Clairière de Société Coopérative La Clairière Mies, à Fondation La Clairière, Mies :
 - consentement à la donation de l'immeuble de la Société coopérative à la Fondation.
 - renonciation, à l'occasion de la donation, à l'exercice des droits de préemption et d'emption résultant de la législation sur le logement étant précisé que ces droits demeureront inscrits au Registre foncier en faveur des collectivités publiques après l'enregistrement du nouveau propriétaire et ce, aussi longtemps que durera la Convention du 2 juillet 1992, dans laquelle la Fondation est, du reste, appelée à se substituer à la Société Coopérative.

- accord pour l'annulation du cautionnement solidaire des Communes en faveur de la Coopérative garantissant le crédit de la BCV de CHF 3'500'000.- établi le 14 décembre 1990 pour le financement du bâtiment logements et son remplacement par un nouveau document en faveur de la BCV garantissant le financement repris par la Fondation.
- approbation de l'annulation de la Convention du 6 juin 2005 relative à la mise à disposition gratuite du parking et de son remplacement par une nouvelle convention de mise à disposition gratuite à l'usage du parking exclusivement en faveur de la Fondation La Clairière à Mies.

Mies, le 25 septembre 2013

Le Président

Le Secrétaire

Y. LUGINBÜHL

D. BEYELER